

Conditions générales

Bureau des guides / École Suisse d'alpinisme - Alpes Vaudoises Sàrl

Edition janvier 2024

Les désignations personnelles et professionnelles utilisées ci-dessous, telles que "participant" ou "guides", doivent être considérées comme neutres quant au sexe.

1. Conditions pour tous les événements

1.1 Définitions

Le nom dans le programme est déterminant pour la définition de l'événement. Chaque événement est décrit comme un voyage, une expédition ou une visite guidée.

1.2 Préparation

Une bonne condition physique et ou de bonnes connaissances techniques en ski alpin sont essentielles pour la sécurité du participant et permettre le succès de l'événement. Tous les participants doivent se préparer à l'événement par une formation appropriée. La préparation et l'organisation relèvent de la responsabilité du participant. Les participants qui ne satisfont pas aux exigences physiques et propres aux techniques alpines peuvent être exclus de l'événement sans pouvoir prétendre à un remboursement et auront à leur charge les frais supplémentaires qui en découlent.

1.3 Équipement

Chaque participant est responsable de son équipement personnel (y compris les vêtements). Seul le matériel de groupe sera fourni par l'organisateur dans les limites spécifiées dans le programme détaillé. Chaque participant obtient une liste détaillée de l'équipement pour l'aider.

1.4 Direction du groupe

Le groupe sera dirigé par un guide délégué par l'organisateur. L'indication du guide du programme est purement informative et non contraignante. Les décisions et les instructions prises par le guide pendant l'événement doivent être suivies. Si un participant s'oppose aux décisions du leader, le leader peut l'exclure de l'événement. Le participant exclu doit, si les circonstances le permettent, effectuer l'événement de retour anticipé à ses frais et sous sa propre responsabilité. Un participant exclu ne peut prétendre à aucun remboursement de la part du guide et de l'organisateur. Si le guide est défaillant avant le début de l'événement, un remplaçant sera désigné ou l'événement sera annulé, ce à la discrétion de l'organisateur. En cas de défaillance du guide en cours de route (accident, maladie, etc.), les participants choisissent un nouveau leader parmi eux et en informent immédiatement l'organisateur.

En cas d'annulation par l'organisateur, le participant sera remboursé du montant déjà payé. Toute autre prétention est exclue.

1.5 Obligations des participants

Les participants s'engagent à la reconnaissance, au respect mutuels, à l'entraide et à la camaraderie. De même, le respect du guide, des autres auxiliaires et des tiers est présumé.

Les participants s'engagent à respecter les droits, les coutumes et traditions des pays hôtes respectifs et à se comporter dans le respect de l'environnement.

En cas d'accident, les participants s'engagent à ne divulguer au public aucune information concernant l'événement, le déroulement de l'accident ou les participants individuels sans le consentement exprès du guide ou de l'organisateur et à veiller à ce que les messages personnels, rapports, lettres et autres ne soient pas publiés par leurs destinataires.

1.6 Assurances

Une assurance annulation et une assurance voyage sont obligatoires et à souscrire pour chaque participant. Les frais d'annulation et d'assurance voyage ne sont pas inclus dans le prix de l'événement.

Lors de l'inscription, le participant déclare être suffisamment assuré contre tous les risques et dangers liés à l'expédition, au voyage ou à la visite guidée, tels que maladie, accident, sauvetage, rapatriement, vol et frais d'annulation.

1.7 Inscription

Avec le formulaire "Inscription à un événement" dûment rempli, vérifié et signé par le participant, ce dernier s'engage par son inscription pour le voyage, la visite guidée, l'expédition, le cours etc. comme indiqué sur le formulaire. Le participant déclare avoir lu, compris et accepté les conditions générales. L'inscription est juridiquement contraignante (**SIGNATURE DES CONDITIONS GENERALES**)

L'organisateur confirme l'inscription par e-mail. Il indique également la procédure à suivre avant le début de l'événement. L'inscription est une demande de conclusion d'un contrat qui ne prend effet qu'à sa confirmation par l'organisateur.

Le participant déclare remplir les conditions de participation et accepter les Conditions Générales.

L'organisateur se réserve également le droit de refuser les personnes intéressées qui ne remplissent pas les conditions de participation.

1.8 Modalités de paiement

En règle générale, pour les voyages, les visites guidées, les expéditions, l'organisateur demande un acompte au moment de décider si le voyage a lieu (le nombre minimum de participants a été atteint).

Il s'élève généralement à **50%** du montant maximum indiqué dans le programme détaillé (avec un nombre minimum de participants).

Le solde ou le montant total (si aucun acompte n'a été facturé) est dû lorsqu'il apparaît que l'événement sera définitivement effectué comme prévu. En plus du montant de l'événement, il existe des services spéciaux si le client les commande et qu'ils ne sont pas inclus dans l'offre de l'événement.

Le montant de la facture doit être payé avant la date de paiement indiquée sur la facture !

Le non-paiement des factures par le client à la date de paiement indiquée sur la facture vaut résiliation. Dans ce cas, les conditions d'annulation entrent en vigueur.

1.9 Tarifs

Les prix sont fixés dans le programme détaillé correspondant.

Si le nombre de participants indiqué dans le programme n'est pas atteint, l'organisateur est libre d'annuler l'événement ou de l'effectuer avec un nombre réduit de participants. Le participant sera avisé d'une annulation au moins 21 jours avant la date de départ prévue. Si l'événement est effectué avec un plus petit nombre de participants, des coûts supplémentaires doivent être pris en compte et seront à la charge des participants restants.

Nous nous réservons le droit d'augmenter les prix dans les cas suivants : Augmentation des coûts de transport par les compagnies aériennes ou d'autres compagnies de transport, augmentation des charges et des taxes, changements liés aux devises.

En cas d'annulation de l'événement, les contributions déjà versées seront remboursées au participant.

Toutefois, il peut également participer à une autre manifestation du bureau des guides des Alpes Vaudoises et imputer les contributions déjà versées aux frais du nouvelle événement.

Pour les participants résidant en Suisse, le prix du voyage en CHF indiqué dans le programme détaillé est applicable.

Le prix du voyage en euros indiqué dans le programme détaillé est applicable aux participants résidant dans la zone euro.

Pour les participants d'autres pays, le prix en CHF sera converti et établi en USD au moment de la facturation.

1.10 Responsabilité

Le participant prend part à l'expédition, au voyage ou à la visite guidée à ses risques et périls. La responsabilité de l'organisateur se limite à la faute intentionnelle et à la négligence grave. **L'organisateur décline toute responsabilité pour ses auxiliaires et les tiers.**

L'organisateur est assuré pour les réclamations découlant de la responsabilité professionnelle. La responsabilité en vertu de cette assurance se limite à CHF 10'000'000 par sinistre (**SPÉCIFICATION DU CONCEPT DE PERTE**). Pour les dommages non corporels, toute obligation d'indemnisation est limitée au double du prix de l'événement.

1.11 Soins médicaux, vaccinations

Les vaccinations sont à la charge du participant, de même que les examens médicaux préalables.

L'organisateur informe les participants des formalités sanitaires nécessaires pour l'événement. Le guide a une trousse de premiers secours avec lui. Il incombe au participant d'empporter une quantité suffisante de médicaments personnels.

1.12 Visas, passeports et droits de douane

Lors de son inscription, le participant s'engage à respecter les dispositions d'entrée et douanières légales applicables dans les pays de l'événement respectifs et, le cas échéant, à être en possession d'un passeport valide. Tous les visas nécessaires seront obtenus par l'organisateur, sauf indication contraire dans le programme.

1.13 Changements au programme

Sous réserve de modifications apportées au programme.

Il n'existe aucun droit à atteindre les sommets ou les destinations prévues et, bien entendu, aucune garantie ne peut être donnée.

1.14 Réclamations

Toute réclamation doit être adressée à l'organisateur par le participant par lettre recommandée dans les 30 jours suivant la fin de l'événement.

1.15 Tribunal

Le for juridique exclusif est Lausanne. Le droit suisse est applicable.

2. Conditions spéciales pour les visites guidées.

Les visites guidées sont des randonnées en montagne, à ski, à pied et en escalade ou autre activités de pleine air, que l'on appelle "visites guidées" dans le programme. Outre les conditions générales, les conditions particulières suivantes s'appliquent :

L'inscription à la visite guidée engage le participant dès l'envoi du formulaire d'inscription

2.1 Date de paiement pour les visites guidées

En règle générale, l'événement doit être payé 21 jours avant le début de la visite. La date de paiement sur la facture est indiquée.

2.2 Annulation des visites guidées

En cas d'annulation, quelle que soit la date, des frais de traitement de CHF 200.- sont dus immédiatement. De plus, le participant doit payer la quote-part suivante du forfait en cas de retrait :

Jusqu'à 31 jours avant le départ : 80 %

Jusqu'à 21 jours avant le départ : 90 %

En cas d'annulation passé ce dernier délai : 100 %

2.3 Annulation de services spéciaux

Il n'est pas possible d'annuler séparément tous les services spéciaux individuels commandés (p. ex. chambre individuelle, sur-classement, etc.).

- J'accepte le CG
- Je suis assuré contre tous les risques et dangers liés à l'expédition, au voyage ou à la visite guidée, tels que maladie, accident, sauvetage, rapatriement, vol et frais d'annulation.

Lieu & date :

Signature :

General terms and conditions

Guide Bureau / Swiss Mountaineering School - Alpes Vaudoises Sàrl

Edition January 2024

The personal and professional designations used below, such as "participant" or "guides", must be considered as gender-neutral.

1. Conditions for all events

1.1 Definitions

The name in the programme is decisive for the definition of the event. Each event is described as a trip, expedition or guided tour.

1.2 Preparation

Good physical condition and/or good technical knowledge of alpine skiing are essential for the safety of the participant and the success of the event. All participants must prepare for the event through appropriate training. Preparation and organisation are the responsibility of the participant. Participants who do not meet the physical and technical requirements may be excluded from the event without entitlement to a refund and will be responsible for any additional costs incurred.

1.3 Equipment

Each participant is responsible for their own personal equipment (including clothing). Only group equipment will be provided by the organiser within the limits specified in the detailed programme. Each participant will be provided with a detailed list of equipment to assist them.

1.4 Group leadership

The group will be led by a guide delegated by the organiser. The guide's indication of the programme is purely informative and non-binding. The decisions and instructions taken by the guide during the event must be followed. If a participant opposes the leader's decisions, the leader may exclude him or her from the event. The excluded participant must, if circumstances allow, complete the early return event at his or her own expense and under his or her own responsibility. An excluded participant cannot claim any refund from the guide or the organiser. If the guide fails before the start of the event, a replacement will be appointed or the event will be cancelled, at the organiser's discretion. If the guide fails during the event (accident, illness, etc.), the participants will choose a new leader from among themselves and inform the organiser immediately.

In the event of cancellation by the organiser, the participant will be reimbursed the amount already paid. All other claims are excluded.

1.5 Participants' obligations

Participants undertake to recognise and respect each other, to help each other and to work together. Likewise, respect for the guide, other assistants and third parties is presupposed.

Participants undertake to respect the rights, customs and traditions of the respective host countries and to behave in an environmentally friendly manner.

In the event of an accident, participants undertake not to divulge to the public any information concerning the event, the course of the accident or the individual participants without the express consent of the guide or organiser, and to ensure that personal messages, reports, letters and the like are not published by their addressees.

1.6 Insurance

Cancellation and travel insurance are compulsory and must be taken out for each participant. The cost of cancellation and travel insurance is not included in the price of the event.

When registering, participants declare that they are adequately insured against all risks and dangers associated with the expedition, trip or guided tour, such as illness, accident, rescue, repatriation, theft and cancellation costs.

1.7 Registration

With the "Event registration" form duly completed, checked and signed by the participant, the latter commits himself/herself by registering for the trip, guided tour, expedition, course etc. as indicated on the form. The participant declares that he/she has read, understood and accepted the general terms and conditions. Registration is legally binding (SIGNATURE OF GENERAL CONDITIONS)

The organiser will confirm registration by e-mail. He will also indicate the procedure to be followed before the start of the event. Registration is a request for the conclusion of a contract which only takes effect once it has been confirmed by the organiser.

The participant declares that he/she meets the conditions for participation and accepts the General Terms and Conditions. The organiser also reserves the right to refuse interested parties who do not meet the conditions of participation.

1.8 Terms of payment

As a general rule, for trips, guided tours and expeditions, the organiser requests a deposit when deciding whether the trip will take place (the minimum number of participants has been reached).

This generally amounts to 50% of the maximum amount indicated in the detailed programme (with a minimum number of participants).

The balance or the total amount (if no deposit has been invoiced) is due when it appears that the event will definitely go ahead as planned. In addition to the amount of the event, there are special services if the customer orders them and they are not included in the event offer.

The invoice amount must be paid before the payment date indicated on the invoice!

If the customer fails to pay the invoice by the payment date indicated on the invoice, the contract is cancelled. In this case, the cancellation conditions will apply.

1.9 Prices

Prices are set out in the corresponding detailed programme.

If the number of participants indicated in the programme is not reached, the organiser is free to cancel the event or to run it with a reduced number of participants. The participant will be notified of any cancellation at least 21 days before the planned departure date. If the event is held with a smaller number of participants, additional costs must be taken into account and will be charged to the remaining participants.

We reserve the right to increase prices in the following cases: Increase in transport costs by airlines or other transport companies, increase in charges and taxes, currency-related changes.

In the event of cancellation of the event, contributions already paid will be refunded to the participant. However, the participant may also take part in another event organised by the Bureau des Guides des Alpes Vaudoises and apply the contributions already paid to the costs of the new event.

For participants residing in Switzerland, the travel price in CHF indicated in the detailed programme is applicable.

The price of the trip in euros indicated in the detailed programme applies to participants residing in the euro zone.

For participants from other countries, the price in CHF will be converted and established in USD at the time of invoicing.

1.10 Responsibility

Participants take part in the expedition, journey or guided tour at their own risk. The organiser's liability is limited to intent and gross negligence. The organiser declines all liability for his assistants and third parties.

The organiser is insured for claims arising from professional liability. Liability under this insurance is limited to CHF 10,000,000 per claim (SPECIFICATION OF THE CONCEPT OF LOSS). For non-bodily injury, any obligation to pay compensation is limited to double the cost of the event.

1.11 Medical care, vaccinations

Vaccinations are the responsibility of the participant, as are any prior medical examinations. The organiser will inform participants of the health formalities required for the event. The guide will carry a first aid kit. It is the participant's responsibility to take sufficient personal medication.

1.12 Visas, passports and customs duties

At the time of registration, the participant undertakes to comply with the legal entry and customs provisions applicable in the respective event countries and, where applicable, to be in possession of a valid passport. All necessary visas will be obtained by the organiser, unless otherwise indicated in the programme.

1.13 Changes to the programme

We reserve the right to make changes to the programme.

There is no right to reach the summits or destinations planned and, of course, no guarantee can be given.

1.14 Complaints

Any complaints must be addressed to the organiser by the participant by registered letter within 30 days of the end of the event.

1.15 Place of jurisdiction

The exclusive place of jurisdiction is Lausanne. Swiss law is applicable.

2. Special conditions for guided tours.

Guided tours are mountain, ski, walking, climbing or other outdoor activities, which are referred to as "guided tours" in the programme. In addition to the general conditions, the following special conditions apply:

Registration for the guided tour is binding on the participant as soon as the registration form has been sent.

2.1 Payment date for guided tours

As a general rule, the event must be paid for 21 days before the start of the tour. The payment date is indicated on the invoice.

2.2 Cancellation of guided tours

In the event of cancellation, regardless of the date, a handling fee of CHF 200 is payable immediately. In addition, the participant must pay the following proportion of the package in the event of withdrawal:

Up to 31 days before departure: 80%.

Up to 21 days before departure: 90

In the event of cancellation after this deadline: 100%.

2.3 Cancellation of special services

It is not possible to cancel individually ordered special services (e.g. single room, upgrade, etc.).

- I accept the GTC
- I am insured against all risks and dangers associated with the expedition, trip or guided tour, such as illness, accident, rescue, repatriation, theft and cancellation costs.

Place & date: Signature :